

**SEANCE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS  
DU MARDI 19 JUIN 2018**

**BM2018/06/19/04 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE REGIONALE DES  
METIERS ET DE L'ARTISANAT D'ILE-DE-FRANCE**

DATE DE LA CONVOCATION : 13 JUIN 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 31

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRETAIRE DE SEANCE : Carine PETIT

ETAIENT PRESENTS : Patrick OLLIER, Georges SIFFREDI, Patrick BRAOUEZEC, André SANTINI, Daniel GUIRAUD, Manuel AESCHLIMANN, Daniel BREUILLER, Michel LEPRETRE, Laurent RIVOIRE, Sylvain BERRIOS, Olivier KLEIN, Daniel-Georges COURTOIS, Xavier LEMOINE, Jean-Pierre BARNAUD, Richard DELL'AGNOLA, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Denis CAHENZLI, Patrick BEAUDOUIN, Danièle PREMEL, Patrice CALMEJANE, Valérie MAYER-BLIMONT, Patrice LECLERC, William DELANNOY, Carine PETIT, Denis BADRE, Jacques-Alain BENISTI et Geoffroy BOULARD.

formant la majorité des membres en exercice,

ETAIENT REPRESENTES : Patrick BEAUDOUIN par Éric CESARI, Frédérique CALANDRA par Daniel GUIRAUD et Christian DUPUY par Georges SIFFREDI.

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Anne HIDALGO.

La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Ile-de-France, constituée en 1998 pour créer au niveau régional une représentation unifiée et plus affirmée du secteur économique de l'artisanat sur le territoire de l'Ile-de-France, représente plus de 168 000 entreprises artisanales et regroupe huit Chambres de Métiers départementales (Paris, Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine, Val-de-Marne, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Val d'Oise).

Son programme d'appui au développement économique des entreprises artisanales franciliennes comporte des aides à la commercialisation de productions artisanales, à la formation des artisans, au maintien et à la transmission des entreprises, ainsi que des actions de promotion de la qualité et de l'innovation dans l'artisanat.

Dans ce cadre, la Chambre a créé un événement grand public consacré aux métiers d'art et de création, dénommé « Le Carrousel des Métiers d'Art et de Création ». Cette opération rassemble, au cœur de Paris, quelque 300 artisans d'art de talent et des créateurs d'exception sur un espace d'exposition de plus de 6.000m<sup>2</sup>. Événement majeur consacré à l'artisanat d'art, cette biennale met en lumière la richesse et la qualité du travail des artisans d'art du Grand Paris issus de secteurs variés.

Cette vitrine des savoir-faire, touche de nouveaux clients et permet de montrer aux différents publics et, notamment aux jeunes, toutes les perspectives professionnelles qu'offrent les métiers d'art. Les écoles, CFA organismes de formation sont également présents pour présenter des réalisations et informer sur les démarches à effectuer pour acquérir une formation.

En 2016, la Métropole du Grand Paris était partenaire de la 9<sup>ème</sup> édition. Patrick OLLIER accompagné d'une délégation de plusieurs élus métropolitains (André SANTINI, vice-Président délégué à la Stratégie économique, Danièle PREMEL, vice-Présidente déléguée à la Culture et conseillère de Paris, Nathalie FANFANT, Conseillère de la métropole et conseillère de Paris) a inauguré l'événement et a décerné aux 10 lauréats du concours Jeune Talents, le prix de la Métropole du Grand Paris.

La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Ile-de-France invite la Métropole du Grand Paris à réitérer son soutien et son accompagnement pour la promotion de l'artisanat d'art métropolitain.

Les 131 communes de la métropole du Grand Paris accueillent un riche tissu d'entreprises des métiers d'art portant haut la création, le luxe et le savoir-faire sur la scène nationale et internationale.

La biennale 2018 aura une dimension particulière car la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Ile-de-France en célébrera la 10<sup>ème</sup> édition, du 6 au 9 décembre 2018, dans le cadre prestigieux du Carrousel du Louvre.

Il est donc proposé au Bureau de délibérer pour l'adoption d'une convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat d'Ile-de-France, assortie d'une subvention de 20.000€, pour l'organisation de la 10<sup>ème</sup> Biennale du Carrousel de Métiers d'Art et de Création.

#### **LE BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5219-1,

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

**Vu** le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

**Vu** la délibération CM2016/02/18/03 du Conseil de la métropole du Grand Paris portant délégation de compétence au Bureau pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels l'octroi de subventions aux associations et organismes d'un montant inférieur à 23 000€ dans la limite des crédits ouverts au budget et approbation des conventions afférentes ;

**Vu** la délibération 2017/12/08/05 du Conseil de la métropole du Grand Paris portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel,

**Vu** le projet de convention d'objectifs et de financement annexé à la présente ;

**Considérant** la compétence de la métropole en matière de coordination, animation, soutien et accompagnement à la préservation des tissus artisanaux et commerciaux des communes membres ;

**Considérant** la compétence de la métropole en matière d'attractivité et de rayonnement national et international à travers des événements de toute nature ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** les termes de la convention de partenariat entre la métropole du Grand Paris et la Chambre Régionale des Métiers d'art et d'Artisanat d'Ile-de-France.

**DECIDE** l'octroi d'une subvention de 20.000€ (vingt mille euros).

**DIT** que la dépense sera prélevée sur le chapitre 065 « charge à caractère général » du budget 2018.

**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

The image shows a circular official stamp of the Métropole du Grand Paris. The stamp contains the text 'METROPOLIS DU GRAND PARIS' around the perimeter and a central emblem. Overlaid on the stamp is a large, stylized blue ink signature of Patrick Ollier. The text 'Patrick OLLIER', 'Ancien Ministre', and 'Maire de Rueil-Malmaison' is printed in black over the signature and stamp.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.